

# REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain

\*\*\*

## Commune de **LOURCHES**

\*\*\*

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOURCHES s'est réuni à la maison des Associations, lieu de ses séances ordinaires, sous la Présidence de Madame Dalila DUWEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

#### PRESENTS :

MME D. DUWEZ-GUESMIA, MAIRE

MR D. FABRE, MME L. DEHON-DE CARVALHO, MR M. VASSEUR, MME A. LEGRAND-MORIVAL, MME I. CATTIAUX,  
MR R. FOGAL – ADJOINT(E)S AU MAIRE

MME F. LECAT-HUMERY, MR J.R BIHET, MR D. GREGOR, MR M. DUHEM, MR T. WOUTERS, MME C. BIHYA-  
BENALLAL, MME V. VOILLOT,  
MME P. CARLIER-BODA, M. Y. SOULA, MME L. CAUCHETEUX-CAUDRELIER,

CONSEILLER(ERE)S MUNICIPaux(LES)

#### Excusés avec pouvoir :

MR S. DUVIVIER POUVOIR A MR R. FOGAL

MME M. JANKOWSKI-FOGAL POUVOIR A MR D. FABRE

MME M. COULON-TERROUCHE POUVOIR A MME L. DEHON- DE CARVALHO

MR F. GUESMIA POUVOIR A MME V. VOILLOT

MR P. CARTIERRE POUVOIR A MME D. DUWEZ-GUESMIA

#### Excusés :

MME S. WOUTERS-LANDRAGIN, MME F. DRUMONT-MEHADJI

#### ABSENTS :

MME S. DELSART-DEGAND, MR A. TISON, MME Y. ABOULAAZA-MEHADJI

Secrétaire de séance : Mme V. VOILLOT

Date de convocation	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
4 avril 2023	4 avril 2023	27	17	5	22

**N°2023/019**

**Objet : Participation de la Ville au fonctionnement du CCA\$ de LOURCHES**

**Rubrique** : FINANCES LOCALES  
**S/Rubrique** : Décisions Budgétaires

**Rapporteur** : Michel VASSEUR

Chaque année, la ville de LOURCHES verse une subvention d'équilibre au CCAS de LOURCHES pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale et de la santé, des personnes âgées.

Après examen et sur proposition de la Commission des Finances, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de **50 000,00 €**

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits inscrits à l'article 657362 du Budget 2023

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 Avril 2023

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de verser au Centre Communal d'Action Sociale de LOURCHES une subvention d'équilibre de **50 000,00 €** pour l'année 2023

**PRECISE** que la présente dépense est inscrite au budget 2023 - Article 657362

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Adopté à l'unanimité  
Vote

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



D. DUWEZ - GUESMIA

Publiée le 12 avril 2023